

COMMUNE DE MARVAL  
(Haute-Vienne)

Procès) verbal du Conseil Municipal  
du mardi 12 juillet 2022

Ouverture de la séance à 10h

**Présents :**

M. Dominique BERTRAND, M. Christopher CARRINGTON, M. Sylvain CASSORE, Mme Rachel HAAG, M. Pierre HACHIN, Mme Marie LINET, M. Pierre MANDON, Mme Yolande PIRONNET, Mme Carole RELAND, M. Jérôme SUET,

**Absente excusée :**

Mme Léa BLANC (pouvoir donné à M. HACHIN Pierre)

Absente :

Mme Edith LEGER

**Désignation du secrétaire de séance :**

Madame Carole RELAND se propose pour être secrétaire de séance. Elle est la rédactrice de ce procès-verbal.

**Adoption du dernier compte rendu :** Madame Carole RELAND demande à ce qu'une précision soit apportée concernant la décision n° 25 du 23 juin 2022. En effet elle porte sur un avenant de l'entreprise MARTINEAU de 150 €, portant ainsi le montant total des deux abribus à 4 085.00 €.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente :**

Décision n° 27 en date du 7 juillet 2022 portant sur la fourniture et la pose d'un poste informatique pour le nouveau bureau auprès de l'entreprises MEMOLIM au prix hors taxes de 1 446.00 €.

**Achat d'une maison au Bourg et décisions annexes :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'après discussion avec l'Agence immobilière il est possible d'acquérir le bien pour 107 000 euros. Monsieur Dominique BERTRAND demande si les frais d'agence sont inclus. Monsieur le Maire lui répond que oui.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cet achat et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et les documents annexes relatifs à cette acquisition.

**Décisions sur 2 virements de crédit :**

Monsieur le Maire demande un virement de la ligne 2313 à la ligne 2132 pour un montant de 115 000 € afin de régler l'achat et les frais de notaire liés à l'acquisition de la maison du Bourg.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande un virement de la ligne 2031 vers la ligne 2041611 pour un montant de 250 € au bénéfice de la Caisse des écoles. Monsieur Dominique BERTRAND demande si c'est 250 € par élève. C'est 250 € global. Vote à l'unanimité.

### **Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique et décisions annexes :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique. Madame Carole RELLAND demande si c'est utile. Monsieur Pierre HACHIN précise que ce sera obligatoire dans toutes les communes.

Le SEHV propose soit l'installation d'une borne à rechargement rapide (15 mn) pour un coût de 16 500 € à la charge de la commune (coût total 27 500 € et aide de 11 000 €) ou d'une borne à rechargement conventionnel (45 mn) pour un coût de 4 000 € à la charge de la commune (coût total 8 163.75 € et aide 4 081 €).

Monsieur Jérôme SUET précise que le SEHV conseille la formule recharge conventionnelle plus adaptée à une petite commune. Ce choix permettrait aux usagers de passage de prendre le temps de découvrir le village, de faire quelques emplettes à l'épicerie ou de se restaurer aux Feuillardiers.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la borne de recharge conventionnelle, autorise Monsieur le Maire à accepter le devis pour un montant de 8 163.75 €.

Monsieur Dominique BERTRAND demande qui va payer le courant. Monsieur le Maire explique que si la commune donne la délégation de mobilité électrique au SEHV, il prendra en charge le coût d'exploitation, l'entretien et recevra les paiements des utilisateurs.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner la délégation de mobilité électrique au SEHV et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette installation.

Monsieur Dominique BERTRAND demande combien de temps après la signature du devis les travaux seront réalisés. On espère avant la fin de l'année.

Madame Carole RELLAND demande des précisions sur le moyen de paiements. Le paiement s'effectue en carte bleue d'où le choix de la salle polyvalente, lieu mieux desservi par la couverture réseau 4G.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acheté deux barnums. Il demande au Conseil Municipal de réfléchir pour la prochaine réunion aux modalités de prêt. Cependant il a reçu une demande de la Commune de Pensol pour le prêt de ces barnums pour les fêtes du mois d'août. Aucune objection n'a été faite.

Monsieur Dominique BERTRAND propose d'étudier un système de rangement des barnums, tables et bancs de la commune sur des palettes afin de simplifier la manutention lors des événements festifs. Ce serait aussi un gain de temps et moins fatigant pour tous. Monsieur le Maire trouve que c'est une bonne idée mais qu'il faudra repenser à la disposition dans le hangar pour que le tracteur manœuvre.

Clôture de la séance à 10h15

Carole RELLAND  
Secrétaire de séance

Pierre HACHIN,  
Maire